

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 27 octobre 2015
Bibliothèque de l'école
19h00 à 21h00
Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Catherine Charbonneau	Parent
2-	Isabelle Jacques	Parent
3-	Jean-Gabriel Hasbani	Parent
4-	Valérie Martinez	Parent
5-	Catherine Mercier	Parent et représentante comité EHDA
1-	Émilie Belley	Enseignante
2-	Valérie Chiasson	Enseignante
3-	Nathalie Huard	Enseignante
4-	Geneviève Martin	Enseignante
5-	Nancy Meloche	Enseignante substitut
6-	Karine Lupien	Représentante service de garde
7-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

Lison Montambeault	Directrice
Jean-Sébastien Provençal	Représentant comité de parents
Benoit Morin	Représentant de la communauté
Mario Crevier	Commissaire

Sont absents :

1-	Sylvie Demers	Parent
2-	Jean-Sébastien Roy	Parent

1 a). Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 7h07.

1 b). Accueil des nouveaux membres

On fait un tour de table où chacun se nomme et donne sa fonction comme membre du C.É.

1 c). Mot du commissaire

Monsieur Crevier nous dit qu'il est très impliqué dans les quatre écoles qui lui sont confiées. Il est là pour les élèves. Il rappelle qu'il n'y aura pas de fusion des commissions scolaires et que le rôle des commissaires est à revoir.

1 d). Mot de la direction

Mme Montambeault entame sa troisième année parmi nous. Malgré toutes les compressions présentes, le bien-être des élèves est toujours au cœur de nos activités quotidiennes. Elle espère que la période de négociation en éducation se règlera bientôt. Nouveau code de vie à l'école. Elle nous explique que le rôle du membre du C.É. est de faire valoir le bien-être de tous les enfants et pas seulement le sien.



2. Questions du public

s/o

3.	Adoption de l'ordre du jour
011 - CE 20151027 - 01	<p>CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour;</p>
	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <div data-bbox="911 548 1008 621" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Martinez, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité;</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 27 octobre 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en y apportant la modification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le point 8i) sera retiré puisqu'il a déjà été adopté au mois de mai dernier (correction faite).
4.	Adoption du procès-verbal du 15 juin 2015
011 - CE 20151027 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p> <div data-bbox="902 1241 1000 1314" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Martinez, appuyée par Catherine Mercier, il est résolu à l'unanimité:</p> <p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015;</p> <p>D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.</p>

5.	Rapport aux représentants parents
5 a).	Comité de parents
	<p>La première rencontre a eu lieu la semaine dernière. Tous les représentants des écoles étaient présents. Un nouveau président a été élu. On y a parlé de compressions. Une lettre circule dans les différents établissements et dénonce les coupures. Journées de grève : un commissaire-parent veut avoir le pouls des parents. On fait un tour de table des parents présents : deux parents appuient la démarche des enseignants; deux nouveaux parents ne comprennent pas vraiment les enjeux. Un rappel sur la Fondation de la CSPO a été fait : lors de campagnes de financement, la CSPO peut gérer l'argent pour l'école sans aucun frais d'administration et émet des reçus d'impôt pour tout don de 20 \$ et plus. La fédération des comités de parents organise un colloque le 3 juin 2016. Quelques personnes pourront y participer, mais doivent manifester leur intérêt.</p>
5 b).	Comité EHDAA
	<p>La première rencontre de l'année aura lieu la semaine prochaine, le 2 novembre 2015.</p>
5 c).	OPP
	a) Rapport des activités
	<p>Mme Martinez annonce que plusieurs membres se sont joints à l'équipe. L'épluchette de blé d'Inde s'est bien passée. Il est resté des épis de maïs et des desserts. Belle ouverture du nouvel espace de jeu. Le marchethon et la vente de chocolat sont sur la glace en appui avec les moyens de pression des enseignants. Danse d'Halloween : les jus seront offerts gracieusement par un des parents de l'école (Janik Létourneau), propriétaire du Pharmaprix d'Aylmer. La machine à pop-corn est arrivée. C'est une belle acquisition qui pourra servir à de nombreuses occasions. Projet de faire un « Ciné Vieux-Verger » une fois par mois au gymnase où on accueillerait les parents et leur famille. Aspect légal à vérifier.</p>

6.	Informations et suivis
6.a).	Représentants de la communauté
	Benoit Morin a accepté pour une quatrième année consécutive d'être un des représentants de la communauté. Un des partenaires du Club de soccer d'Aylmer devrait aussi se joindre à nous. Mme Montambeault rappelle que les représentants de la communauté n'ont pas de droit de vote.
6.b).	Loi d'accès à l'information
	Un formulaire doit être rempli par tous les parents membres du C.É. et acheminé à la commission scolaire.
6.c).	Formation sur le CÉ, 3 nov. 19 h
	Les nouveaux membres et personnes intéressées doivent confirmer leur nom. Émilie Belley, Catherine Charbonneau et Geneviève Décarie désirent y assister.
6.d).	Normes et modalités
	Cette année, elles ont été produites en bloc. On y retrouve les dates d'examens, de rencontres et quelles matières sont évaluées à chaque étape. Mêmes modalités d'évaluation par cycle.
6.e).	Cour d'école
	La phase un est terminée. Cette année, ce sera de petite visibilité puisqu'on fera des réparations d'asphalte, du traçage sur l'asphalte pour bien voir nos jeux. On installera des tables pour les jeunes. Il y aura plantation d'arbres, du gazonnement et peut-être un espace jardin. On réparera les poteaux de basket-ball. Les graffitis existants seront remplacés par de beaux graffitis. Mme Charbonneau accepte d'aider Mme Jacques dans ce projet. D'autres personnes peuvent se joindre au groupe. Mme Jacques rappelle que plus on est, plus le travail est allégé.

7.	Correspondance
	Un document concernant la modification du bassin des écoles secondaires Mont-Bleu et de l'Île circule. Une rencontre aura lieu le 19 novembre à ce sujet.
8.	Travaux du conseil
8 a).	Élection à la présidence et substitut à la présidence
011 - CE 20151027 - 03	<p>PRÉAMBULE Mme Montambeault explique le rôle de la présidence. Mme Martinez se propose et est élue. Personne, parmi les personnes présentes, n'est intéressé à être substitut. On vérifiera avec Sylvie Demers qui est absente et une décision sera prise lors du prochain C.É.</p> <p>CONSIDÉRANT que le C.E. choisit son président parmi les parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire (<i>LIP, art. 56</i>).</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Valérie Chiasson, les membres du conseil d'établissement ont convenu de :</p> <p>CHOISIR Madame Valérie Martinez comme présidente du C.É. Son substitut sera connu à la prochaine rencontre.</p>
8 b).	Régie interne du conseil
011 - CE 20151027 - 04	<p>PRÉAMBULE Mme Montambeault présente la régie interne. Elle avait été travaillée l'an dernier et n'a nécessité que quelques petits ajustements.</p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de <i>la Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit établir ses règles de <i>Régie interne</i>;</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Martin, appuyée par Catherine Charbonneau, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER la régie interne de l'année 2015 - 2016 avec les modifications proposées.</p>

8 c).	Calendrier de travail de l'année
011 - CE 20151027 - 05	<p>PRÉAMBULE On doit tenir un minimum de cinq rencontres par année. On en a déterminé huit pour l'année. Dorénavant, les rencontres auront lieu les 3^e ou 4^e mardis du mois à 19h à la bibliothèque de l'école.</p> <p>CONSIDÉRANT que Madame Lison Montambeault, la directrice, a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger pour l'année 2015-2016;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du conseil des commissaires permettant ainsi à nos commissaires de venir nous rencontrer sur invitation;</p> <div data-bbox="909 724 1006 798" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Émilie Belley, les membres du conseil d'établissement ont convenu de :</p> <p>FIXER le calendrier de travail 2015-2016 pour les travaux de notre conseil d'établissement, tel que proposé par Madame Lison Montambeault, la directrice, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal (no. 1) pour en faire partie intégrante.</p>
8 d).	Lettre au Ministre François Blais
011 - CE 20151027 - 06	<p>PRÉAMBULE Le 8 septembre dernier, le comité de parents proposait de faire un appui aux enseignants à l'aide d'une lettre type. La lettre est lue aux membres présents ainsi que la résolution en ce sens entérinée par les commissaires. Un ajout est apporté.</p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à les articles 78,2 et 78,3 de <i>la Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger peut donner son avis sur toutes questions propres à faciliter la bonne marche de l'école et sur tout sujet assurant une meilleure organisation des services éducatifs.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Valérie Chiasson, il est résolu à l'unanimité</p> <div data-bbox="909 1659 1006 1732" style="text-align: center;"> </div> <p>D'ADOPTER la lettre telle que lue et d'y apporter la modification proposée.</p>

DE MANDATER Mme Valérie Martinez, présidente du CÉ, pour faire parvenir une copie de la présente lettre, dont copie est jointe en annexe au procès-verbal (annexe 2) pour en faire partie intégrante au Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche

8 e).

Sondage SG : pré-inscription pour la relâche 2016

011 - CE
20151027 - 07

PRÉAMBULE 60 inscriptions officielles sont requises pour que le service de garde soit ouvert durant la semaine de relâche. Mme Lupien désire que les parents de l'école soient sondés le plus rapidement possible.

CONSIDÉRANT que l'article 89.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger la possibilité de consulter l'ensemble des parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs;

CONSIDÉRANT que le service de garde peut, mais n'a aucune obligation d'offrir un service lors du congé de la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT que la proposition de Madame Lison Montambeault, la directrice, a été élaborée avec la participation des membres du service de garde;

CONSIDÉRANT que le service de garde doit s'assurer que les frais exigés correspondent aux coûts engendrés par l'ouverture du service de garde lors de la semaine de relâche tout en respectant les règles de contributions financières exigées aux parents;


CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement ont choisi de consulter l'ensemble des parents des élèves qui fréquentent l'école sur le sujet à l'étude;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Cécile Tardif, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :

DE SONDER les parents des élèves de l'école sur l'ouverture du service de garde lors de la semaine de relâche selon les règles établies dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 3) pour en faire partie intégrante;

DE FAIRE PART aux membres du conseil d'établissement des résultats de ce sondage.

8 f).	Patinoire de proximité
011 - CE 20151027 - 08	<p>PREAMBULE Depuis 4 ans, il y a une patinoire de proximité. On doit engager quelqu'un pour nettoyer la patinoire et la ville nous rembourse. Cela permet aux enfants de faire du patin et aux résidents des alentours d'en profiter aussi.</p>
	<p>CONSIDÉRANT que l'article 90 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> stipule que le conseil d'établissement <u>peut organiser des services éducatifs</u> autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors de jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives;</p>
	<p>CONSIDÉRANT l'article 110.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> stipule que le conseil d'établissement <u>peut organiser des services</u> à des fins sociales, culturelles ou sportives, ou permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux du centre;</p>
	<p>CONSIDÉRANT l'offre de la ville de Gatineau d'établir une patinoire de proximité sur le terrain de l'école du Vieux-Verger (stationnement parc du Vieux-Verger, rue John Egan) selon leur plan de déploiement des patinoires externes;</p>
	<p>CONSIDÉRANT que la ville défraie entièrement les montants pour l'entretien de la patinoire (3 500,00 \$);</p>
	<p>CONSIDÉRANT que le C.É., conformément à l'article 91 de la <i>LIP</i>, peut conclure un contrat pour la fourniture de biens ou de services pour l'application de l'article 90;</p>
	<p>CONSIDÉRANT que la firme Ecotek a accepté de faire l'entretien de ladite patinoire;</p>
	
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Valérie Chiasson, il est résolu à l'unanimité :</p>
<p>D'APPROUVER qu'une patinoire de proximité soit érigée près du stationnement du parc du Vieux-Verger, rue John Egan.</p>	

8 g).	Location du gymnase
011 - CE 20151027 - 09	<p>PRÉAMBULE Certains organismes ou équipes ont loué le gymnase pour une partie de l'année. Les revenus servent à défrayer certaines dépenses dans l'école.</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit approuver l'utilisation des locaux que lui propose Madame Lison Montambeault, directrice;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition qui lui a été soumise par Madame Lison Montambeault, directrice, répond à tous les besoins pédagogiques des élèves et du personnel de l'école;</p> <div data-bbox="911 751 1008 827" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Émilie Belley, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité:</p> <p>D'APPROUVER le plan d'utilisation des locaux de l'école que lui propose Madame Lison Montambeault, directrice, pour l'année scolaire 2015-2016, dont une copie est jointe au présent procès-verbal (annexe 4) pour en faire partie intégrante.</p>
8 h).	Budget C.É. et secrétariat
011 - CE 20151027 - 10	<p>PRÉAMBULE Cette année, le C.É. dispose d'un montant de 500\$ pour son fonctionnement. Pour les fins de secrétariat du conseil d'établissement et de l'assemblée générale de l'année scolaire 2015-2016, le montant total sera remis à la secrétaire pour la prise de notes, la rédaction et la mise en page des procès-verbaux.</p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 66 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement;</p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 275, 2^e par. de la <i>LIP</i>, la commission scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;</p> <p>CONSIDÉRANT que Madame Lison Montambeault, la directrice de l'école, a élaboré un projet de budget;</p> <p>CONSIDÉRANT que le projet de budget du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger maintient l'équilibre entre les prévisions de revenus et les prévisions de dépenses;</p>



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Chiasson, appuyée par Geneviève Martin, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2015-2016 tel que proposé;

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice et Valérie Martinez, présidente, pour qu'elles rendent compte au conseil de l'état du budget une fois l'an, conformément à nos règles de régie interne.

9.

Varia

s/o.

10.

Levée de la séance

**011 - CE
20151027-11**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Catherine Mercier, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h.

Valérie Martinez
Présidente du conseil d'établissement

Le 27 octobre 2015
Date

Lison Montambeault
Directrice

Le 27 octobre 2015
Date